



Circulaire

n° 10632

Vendredi 18 janvier 2013

Régime de l'usine exercée

Additifs pour carburants, combustibles et lubrifiants

CIRCULAIRE N° 12-046 DU 15 DÉCEMBRE 2012

> Le Bulletin officiel des douanes du 19 décembre 2012 a publié la circulaire n° 12-046 du 15 décembre 2012 relative au régime de l'usine exercée d'additifs pour carburants, combustibles et lubrifiants.

> Ce texte annule et remplace la décision administrative n° 03-030 du 14 avril 2003 ; il reprend toutefois la majeure partie de ses dispositions et il prévoit

- la liste des textes applicables,
 - le statut des usines exercées étant fondé sur les articles 163, 165, 165 B et 167 du code des douanes,
 - le décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié par le décret n° 2002-1431 du 4 décembre 2002 traitant notamment du régime de l'usine exercée d'additifs,
 - les articles 165-2 et 265 du code des douanes concernant les produits pour lesquels il n'existe pas de taux de taxe et dont, de ce fait, la fabrication en usine exercée présente un caractère facultatif,
- l'introduction de dispositions relatives à la circulation tant en acquitté qu'en suspension de droits et taxes,
- le transfert de la direction centrale aux directions régionales des procédures d'agrément des opérateurs, de l'instruction des demandes de constitution de l'usine, de la délivrance des autorisations et de la fermeture de l'installation,
- l'inscription du numéro d'entrepositaire agréé sur les déclarations en douane, avec le numéro propre à l'établissement sous douane,

.../...